

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 43^e LÉGISLATURE, ONTARIO
1 CHARLES III, 2023

Projet de loi 77

(Chapitre 3 des Lois de l'Ontario de 2023)

Loi autorisant l'utilisation de certaines sommes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

L'honorable P. Sarkaria
Président du Conseil du Trésor

1 ^{re} lecture	9 mars 2023
2 ^e lecture	20 mars 2023
3 ^e lecture	20 mars 2023
Sanction royale	22 mars 2023



Loi autorisant l'utilisation de certaines sommes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

Préambule

Il ressort des messages de l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario, accompagnés du budget des dépenses, que les sommes indiquées dans les annexes sont nécessaires aux fins énoncées dans la présente loi.

Pour ce motif, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Définitions

1 Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

«élément d'investissement hors trésorerie» S'entend au sens de la *Loi sur l'administration financière*. («non-cash investment»)

«frais hors trésorerie» S'entend au sens de la *Loi sur l'administration financière*. («non-cash expense»)

Crédits accordés

Dépenses de la fonction publique

2 (1) Pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, des sommes totalisant un maximum de 175 831 557 700 \$ peuvent être prélevées sur le Trésor ou comptabilisées à titre de frais hors trésorerie et affectées, conformément aux crédits et postes du budget des dépenses, aux dépenses de la fonction publique, indiquées à l'annexe A de la présente loi, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.

Investissements de la fonction publique

(2) Pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, des sommes totalisant un maximum de 5 568 043 200 \$ peuvent être prélevées sur le Trésor ou comptabilisées à titre d'éléments d'investissement hors trésorerie et affectées, conformément aux crédits et postes du budget des dépenses, aux investissements de la fonction publique dans des immobilisations, des prêts et autres éléments, indiqués à l'annexe B de la présente loi, auxquels il n'est pas autrement pourvu.

Dépenses des bureaux des fonctionnaires de l'Assemblée

(3) Pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, des sommes totalisant un maximum de 310 509 900 \$ peuvent être prélevées sur le Trésor et affectées, conformément aux crédits et postes du budget des dépenses, aux dépenses des bureaux des fonctionnaires de l'Assemblée, indiquées à l'annexe C de la présente loi, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.

Dépenses de la fonction publique

3 Toute dépense figurant aux crédits et postes du budget des dépenses de la fonction publique peut être engagée ou comptabilisée par la Couronne par l'intermédiaire du ministère auquel a été confiée, pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2023, la responsabilité du programme ou de l'activité auquel s'applique cette dépense.

Abrogation

4 La présente loi est abrogée le 1^{er} avril 2024.

Abrogation de diverses lois

5 *La Loi de 2021 portant affectation anticipée de crédits pour 2022-2023 et la Loi supplémentaire de 2022 portant affectation anticipée de crédits pour 2022-2023 sont abrogées.*

Entrée en vigueur

6 La présente loi est réputée être entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022.

Titre abrégé

7 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de crédits de 2023*.

**CRÉDITS
ANNEXE A**

Fonction publique	Budget des dépenses de 2022-23 – Fonctionnement (en dollars)	Budget des dépenses de 2022-23 – Immobilisations (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2022-23 – Fonctionnement (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2022-23 – Immobilisations (en dollars)	Total (en dollars)
Affaires autochtones	111 320 200	6 001 000	0	0	117 321 200
Affaires civiques et Multiculturalisme	56 242 700	0	0	0	56 242 700
Affaires francophones	7 928 300	1 000	0	0	7 929 300
Affaires municipales et Logement	1 082 615 500	233 951 100	0	0	1 316 566 600
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	639 106 400	7 500 000	0	0	646 606 400
Bureau du Conseil des ministres	42 555 100	0	0	0	42 555 100
Bureau du lieutenant-gouverneur	1 903 500	0	0	0	1 903 500
Cabinet du premier ministre	2 326 800	0	0	0	2 326 800
Collèges et Universités	6 686 122 400	313 507 600	0	0	6 999 630 000
Développement du Nord, Mines, Richesses naturelles et Forêts	849 994 700	133 902 000	0	0	983 896 700
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	942 571 600	3 000	0	0	942 574 600
Éducation	30 949 998 800	2 163 873 800	0	0	33 113 872 600
Énergie	6 315 511 100	1 000	0	0	6 315 512 100
Environnement, Protection de la nature et Parcs	346 254 300	37 195 400	0	0	383 449 700
Finances	1 523 358 600	2 000	0	0	1 523 360 600
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	1 541 656 700	108 894 400	0	0	1 650 551 100
Infrastructure	29 101 400	1 924 698 500	0	0	1 953 799 900
Procureur général	1 858 645 200	102 758 100	0	0	1 961 403 300
Santé	66 635 025 000	1 734 261 100	0	0	68 369 286 100
Secrétariat du Conseil du Trésor	6 028 952 300	224 203 000	0	0	6 253 155 300
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	18 360 021 600	72 610 600	0	0	18 432 632 200
Services aux aînés et Accessibilité	234 889 000	2 000	0	0	234 891 000
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	1 215 332 000	110 488 000	0	0	1 325 820 000
Soins de longue durée	7 118 229 500	135 288 600	0	0	7 253 518 100
Solliciteur général	3 590 497 900	140 253 700	0	0	3 730 751 600
Transports	2 362 258 900	7 735 210 300	0	0	10 097 469 200
Travail, Formation et Développement des compétences	2 075 038 000	39 494 000	0	0	2 114 532 000
Total	160 607 457 500	15 224 100 200	0	0	175 831 557 700

**CRÉDITS
ANNEXE B**

Fonction publique	Budget des dépenses de 2022-23 – Fonctionnement (en dollars)	Budget des dépenses de 2022-23 – Immobilisations (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2022-23 – Fonctionnement (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2022-23 – Immobilisations (en dollars)	Total (en dollars)
Affaires autochtones	0	0	0	0	0
Affaires civiques et Multiculturalisme	0	0	0	0	0
Affaires francophones	0	0	0	0	0
Affaires municipales et Logement	0	0	0	0	0
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	5 000 000	0	0	0	5 000 000
Bureau du Conseil des ministres	0	0	0	0	0
Bureau du lieutenant-gouverneur	0	0	0	0	0
Cabinet du premier ministre	0	0	0	0	0
Collèges et Universités	352 500 000	1 000	0	0	352 501 000
Développement du Nord, Mines, Richesses naturelles et Forêts	2 857 400	552 880 500	0	0	555 737 900
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	143 000 000	2 000	0	0	143 002 000
Éducation	2 000	2 898 200	0	0	2 900 200
Énergie	270 751 000	1 000	0	0	270 752 000
Environnement, Protection de la nature et Parcs	1 000	28 872 800	0	0	28 873 800
Finances	21 500 000	2 000	0	0	21 502 000
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	0	41 777 000	0	0	41 777 000
Infrastructure	0	1 000	0	0	1 000
Procureur général	10 000	160 670 100	0	0	160 680 100
Santé	62 088 000	18 121 400	0	0	80 209 400
Secrétariat du Conseil du Trésor	0	13 874 500	0	0	13 874 500
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	78 837 500	20 171 300	0	0	99 008 800
Services aux aînés et Accessibilité	0	2 000	0	0	2 000
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	281 227 000	422 672 100	0	0	703 899 100
Soins de longue durée	20 430 000	0	0	0	20 430 000
Solliciteur général	7 318 000	658 368 900	0	0	665 686 900
Transports	7 000	2 385 864 700	0	0	2 385 871 700
Travail, Formation et Développement des compétences	0	16 333 800	0	0	16 333 800
Total	1 245 528 900	4 322 514 300	0	0	5 568 043 200

**CRÉDITS
ANNEXE C**

Bureaux des fonctionnaires de l'Assemblée	Budget des dépenses de 2022-23 – Fonctionnement <i>(en dollars)</i>	Budget des dépenses de 2022-23 – Immobilisations <i>(en dollars)</i>	Budget supplémentaire des dépenses de 2022-23 – Fonctionnement <i>(en dollars)</i>	Budget supplémentaire des dépenses de 2022-23 – Immobilisations <i>(en dollars)</i>	Total <i>(en dollars)</i>
Bureau de l'Assemblée législative	209 092 300	0	0	0	209 092 300
Bureau de la vérificatrice générale	26 247 800	0	0	0	26 247 800
Bureau du directeur général des élections	43 889 700	0	0	0	43 889 700
Ombudsman Ontario	31 280 100	0	0	0	31 280 100
Total	310 509 900	0	0	0	310 509 900